

Quest. 15. Vous a-t-il été fait d'autres demandes d'artisans et ouvriers en 1859 ?—
Non. Il y avait ici assez d'artisans et ouvriers pour les travaux qu'il y avait à faire en 1859.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) —

JAS. H. DALY,
Agent officiel de l'Émigration.

Au président
Du comité de l'émigration,
As. Lég.

Abrégé des réponses aux questions adressées aux greffiers et trésoriers des conseils de comté et aux préfets de comté.

Réponses à la question 1ère.—Combien y a-t-il d'acres de terres possédées par des propriétaires absents dans votre comté ?

Comté.	Nombre d'acres.	Autorité.	Comté.	Nombre d'acres.	Autorité.
Addington		Voir Frontenac.	<i>Report</i>	2148851	
Brant	8000	(environ) Trésorier.	Northumberland et }	56385	Greffier.
Bruce		Voir Huron.	Durham		
Carleton	68707	Trésorier.	Norfolk	50000	(environ) Préfet.
Dundas		Pas de réponse.	Ontario	98416	Trésorier.
Darham		Voir Northumberland.	Oxford	37700	Greffier.
Elgin	42300	Trésorier.	Peel	9517	Trésorier.
Essex		Pas de réponse.	Perth	106500	Trésorier.
Frontenac, Lennox }	328186	Greffier.	Peterboro et Victoria }	259572	Greffier.
et Addington			Prescott		Pas de réponse.
Glengary		Pas de réponse.	Prince Edward	1180	Trésorier.
Grenville		Voir Leeds.	Renfrew		Voir Lanark.
Gray	600000	Greffier.	Russell		Pas de réponse.
Haldimand		Pas de réponse.	Simcoe	456259	Greffier.
Halton	9800	Greffier.	Stormont		Pas de réponse.
Hastings	104000	Trésorier.	Victoria		Voir Peterboro.
Huron et Bruce	300000	(environ) Greffier.	Waterloo	10599	Greffier.
Kent	169337	Greffier.	Wellington	109000	Préfet.
Lambton	342594	Greffier.	Welland	11093	Trésorier.
Lanark et Renfrew	118044	Trésorier.	Wentworth	10000	Greffier.
Leeds et Grenville	67792	Greffier.	York	48728	Trésorier.
Lennox		Voir Frontenac.			
Lincoln		Pas de réponse.			
Middlesex	90091	Greffier.			
<i>A reporter</i>	2148851		Acres	3413800	{ Terres possédées par des proprié- taires absents dans 34 comtés.

Rép. à la quest. No. 2.—Quelle est la proportion de la taxe payée par acre par les propriétaires absents comparativement aux terres occupées ?

Cette question, en apparence, n'ayant pas été bien comprise, les réponses diverses et contradictoires qui ont été reçues ne peuvent être présentées sous une forme abrégée.

Rép. à la quest. No. 3.—Les terres des propriétaires absents sont-elles cotisées aux prix fixés par les propriétaires ?

Les réponses à cette question comportent généralement que les terres sont cotisées par les cotiseurs autorisés.